

Info Légionellose



Plus
d'infos...



Qu'est-ce qu'une légionelle ?

La légionelle est une bactérie présente dans l'environnement et responsable d'une maladie appelée légionellose (maladie à déclaration obligatoire). La bactérie prolifère lorsque les conditions de température et d'humidité sont favorables, particulièrement dans les eaux chaudes entre 25 et 45°C.



Bactéries de Légionelles vues au microscope électronique à balayage.

Comment pouvons-nous être infectés ?

La contamination se fait uniquement par inhalation d'aérosols (micro-goutelettes de taille inférieure à 5 microns).

Quelles sont les installations concernées ?

La mise en suspension de l'eau dans l'air peut-être produite par :

- Réseaux de distributions d'eaux à usage sanitaire (douches)
- Eaux de piscine,
- Bains à remous ou à jets, jacuzzis
- Fontaines décoratives
- Centrales d'humidification et bacs à condensats
- Nébulisateurs respiratoires, brumisateurs



Quelques chiffres...

- 15% des cas de maladie sont mortels
- 1428 cas de légionellose ont été déclarés en 2007 et 409 fin juin 2008 en France (source ivs)

La légionellose peut être mortelle.
Vous pouvez être tenu pour responsable si vous n'avez pas contrôlé vos installations d'eaux chaudes sanitaires.

Quand l'avez-vous fait pour la dernière fois ?

Quelles sont vos obligations réglementaires ?

En tant qu'établissement recevant du public et/ou de santé, vos obligations pour les eaux chaudes sanitaires sont de faire de la prévention et **contrôler au moins 1 fois par an** les installations à risque listées ci-contre. Cela est obligatoire pour les établissements de santé et fortement recommandé pour les autres.



Quels sont les risques en cas de non respect de vos obligations ?

- Votre responsabilité peut être engagée si un de vos usagers contracte une légionellose.
- Votre établissement en cause peut être fermé provisoirement.
- ▶ Entretien et contrôler vos installations d'eaux chaudes sanitaires vous permet de vous assurer de l'absence de risque pour vos clients.

Qui peut vous aider ?

Dans le cadre de l'autosurveillance, la circulaire DGS du 22/04/2002 vous recommande vivement de vous adresser à un laboratoire possédant les compétences suivantes :

- être **accrédité** COFRAC pour le prélèvement ET l'analyse de légionelles,
- être **agrée** par le Ministère en charge de la Santé pour le contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine,
- utiliser des **méthodes normalisées** (méthode classique NFT90-431) et participer à des essais interlaboratoires.

Quelles sont les limites tolérées ?

Niveaux d'interventions	Concentration en Legionella pneumophila en Unité Formant Colonies (UFC) par litre	Actions
Niveau cible	< 1000 UFC / litre	Suivi normal
Niveau d'alerte	1000 UFC / litre	Renforcement des mesures de maintenance et de contrôle*.
Niveau d'action	10000 UFC / litre	Suppression de l'exposition. Désinfection*.

* Suite à ces actions, de nouvelles analyses sont nécessaires.

Quelles sont les réglementations en vigueur ?

Pour les eaux chaudes sanitaires dans les établissements recevant du public et les établissements de Santé, les principaux textes réglementaires sont les suivants :

- Circulaire DGS/98/771 du 31/12/1998
- Circulaire 2005/493 du 28 octobre 2005
- Circulaire DGS/2002/243 du 22/04/2002



Qui sommes nous ?

- Laboratoire situé à Poitiers près du domaine universitaire et du CHU
- Plus de 50 ans d'expérience
- 70 personnes compétentes à votre écoute
- Bâtiments neufs de 2600 m²
- Etant laboratoire spécialisé dans l'environnement, nous intervenons sur tout type d'eaux (propres et résiduaires), air, déchets, sols... pour des analyses physico-chimiques et des essais de micropolluants organiques et minéraux.



5 bonnes raisons pour faire appel à nous :

- **savoir-faire** : + de 4000 analyses de légionelles réalisées en 2007 (en augmentation pour 2008)
- **compétence** : Accréditation COFRAC depuis 2002 (prélèvements selon NFT90-522 et analyses selon NFT90-431)
- **reconnaissance** : agrément par le ministère en charge de la santé depuis plus de 30 ans pour le contrôle sanitaire géré par la DDASS
- **expérience** de plus de 50 ans dans le domaine de l'analyse
- **services** appréciés par nos clients (disponibilité des chargés d'affaires, gratuité du flaconnage, suivi des dossiers...)

Comment nous contacter ?

IANESCO
6 rue Carol Heitz
BP 90974
86038 POITIERS CEDEX
www.ianesco.fr
Tél : 05 49 44 76 14 - Fax : 05 49 44 76 22

Que peut vous proposer IANESCO ?

► une prestation complète clé en main où vous n'avez rien à gérer

- Conseils sur la stratégie d'échantillonnage (fréquence et choix des points à contrôler).
- Prélèvements et mesures in situ sous accréditation.
- Analyse des échantillons prélevés sous accréditation.
- Contrôle et suivi bactériologique.
- Résultats partiels donnés en cas de présence au bout de 5 jours sans attendre 10 jours pour les résultats définitifs.
- Rapport d'essai complet indiquant toutes les informations nécessaires à la traçabilité des prélèvements et des analyses avec interprétation des résultats (orientation sur la stratégie à mettre en œuvre).
- Relance automatique des contrôles annuels (pas d'oubli possible) et gestion de vos campagnes d'analyses d'eau (unique, mensuelle, trimestrielle, annuelle).
- En cas de problème : réactivité pour intervention rapide sur site (nous sommes proche de vous !).



ACCREDITATION
N° 1-0731 - PORTEE
DISPONIBLE SUR
WWW.COFRAC.FR

Ils nous font confiance

- EDF (eaux de refroidissement de 4 centrales nucléaires représentant 900 analyses annuelles).
- EHPAD dans différents départements (en 2007, plus de 100 établissements clients dans les départements 86, 79, 36, 16).
- Collectivités locales dans la Vienne (plus de 500 contrôles annuels).
- Communauté d'Agglomération de Poitiers (environ 150 contrôles annuels).
- Contrôles sanitaires de plusieurs départements pour les eaux de consommation humaine, de loisirs...

“ Depuis plusieurs années, j'utilise les services de IANESCO pour réaliser des prélèvements et analyses d'eaux dans mon établissement. J'apprécie particulièrement la réactivité, la disponibilité et l'écoute dont fait preuve ce laboratoire vis-à-vis de ses clients. ”

Madame POTIER, Directrice de l'EHPAD « les Jardins de la Garenne » géré par la Mutualité Française Charente à Angoulême.

Prenez contact avec nos chargés d'affaires

Ellen DALINO
Tél. 05 49 44 88 82
e.dalino@ianesco.fr

Willy MAILLOCHON
Tél. 05 49 44 76 62
w.maillochon@ianesco.fr

Nous proposons aussi le contrôle des eaux froides distribuées (fontaines réfrigérées par exemple) : recherche de paramètres témoins de la dégradation de l'eau.

Plus qu'un laboratoire, votre partenaire

